

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses |
| Herausgeber: | Alliance nationale de sociétés féminines suisses |
| Band: | 19 (1931) |
| Heft: | 351 |
| Artikel: | Le vote des femmes au Japon |
| Autor: | I.W.S.A. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-260205 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURL, Crêts de Pregny
ADMINISTRATIONMme Marie MICOL, 14, rue Michel-du-Crest
Compte de Chèques postaux 1. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.— La ligne ou son espace :
ÉTRANGER... 8.— 40 centimes
Le numéro... 0.25 Réductions p. anniversaires répétées
Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. A partir du 1^{er} Juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

Des lectrices nous ont reproché d'avoir écrit l'autre jour une jugesse en parlant d'une femme juge. Et plusieurs d'entre elles sont de l'avis du Dr. Muret, qui a affirmé qu'une femme médecin doit être appelée docteur et non pas doctoresse.

Mais, puisqu'on dit et écrit rédactrice, institutrice, avocate, jardinier... la logique voudrait donc que l'on féminisât aussi les noms de ces autres professions pratiquées par des femmes. Et le féminisme, que veut-il, lui ?...

Lire en 2^{me} page :

Carrières féminines: la coupeuse en confection.

En 3^{me} et 4^{me} pages:Ant. QUINCHE: *A travers le monde. Les femmes américaines et leurs droits civils.*Jeanne VUILLERMET: *Prisons modèles.*

Correspondance:

Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:

M.-L. PREIS: *Les femmes et les livres. Clara Viebig, à l'occasion de son 70^{me} anniversaire.*M. F.: *Silhouettes de Femmes. Ruth Putnam; Margaret Bevan.*PENNELLO: *Une exposition.*

Une question de féminisme international

L'Esclavage domestique

De passage à Genève, il y a quelque temps, un missionnaire français, M. Rolland, établi en Kabylie depuis 34 ans, est venu demander à des membres de nos organisations féministes internationales de s'intéresser, *en tant que féministes*, au sort tragique et lamentable des femmes de ce pays. Et les renseignements qu'il a fournis, tant au cours de conversations particulières que pendant une séance organisée en commun par l'Alliance pour le Suffrage et le Comité universel des Unions chrétiennes de jeunes filles, nous ont apporté une preuve de plus de l'esclavage domestique qui sévit encore dans tant de contrées mahométanes: la femme est vendue en mariage par son père, ou son défaut par son plus proche parent mâle, sans son consentement, sans droit de divorce, sans droit de propriété sur rien sauf sur les vêtements qu'elle porte, sans droit sur ses enfants auxquels elle devient étrangère en cas de répudiation; elle est léguée à un autre après la mort de son mari, comme une partie de son héritage, ou bien peut être répudiée par lui, dès que cela lui plaît, et sans qu'il soit obligé de donner la moindre raison. En un mot, et pour reprendre la formule du terrible adage indigène littéralement traduit: *le mari peut faire de sa femme ce qui lui plaît, hormis un cadavre.*

Ce sort affreux, que nous a décrit le missionnaire français avec toute la chaleur de sa conviction, est encore aggravé par le fait que, souvent, ces mariages sont conclus pour le compte de véritables enfants: dix ans, huit ans, deux ans... comme on le verra par les quelques petits tableaux de la vie de femmes kabyles que nous a adressés une collègue de M. Rolland, et que nous publions plus loin. Aussi est-ce avec soulagement que nous avons lu dans *la Française* le récit des expériences faites par notre amie Mme Brunschwig, présidente de l'Union française pour le Suffrage des Femmes, lors d'un récent voyage en Algérie, pendant lequel elle s'est informée de très près de la situation de la femme musulmane en ce pays, situation moins abominable sans doute que celle de la femme kabyle, mais qui pourtant laisse encore terriblement à désirer (« *à Code Napoléon*, que nous honnisions dans nos réunions féministes, que tu nous parus juste, bon et presque prestigieux en face du code arabe ou kabyle », s'écrie Mme Brunschwig). Car la Kabylie relevant du gouvernement français, — et même un vœu pour l'amélioration du sort des femmes de ce pays a été formulé plus ou moins officiellement, nous a assuré M. Rolland, — si des femmes énergiques comme nos amies françaises prennent en main cette question, nous avons espoir de la voir avancer. Nous saluons tout particulièrement la suggestion faite par Mme Brunschwig de voir cette question traitée aux Etats-Généraux du Féminisme français de 1931, qui, tenus à l'occasion de l'Exposition coloniale, auront justement à leur ordre du jour la situation de la femme dans les colonies. Certes, de grandes difficultés sont encore à surmonter, d'ordre

administratif, traditionnel, religieux même, quoiqu'il s'agisse ici de traditionalisme plutôt que de religion proprement dite; mais, d'autre part, des hommes eux-mêmes souffrent de cet état de choses, et quelques-uns accomplissent déjà certaines petites réformes au sein de leurs tribus, comme l'assure M. Ferdinand Duchêne, dans son roman vécu de *Thamill'a*, qui constitue une des meilleures plaidoiries en faveur de la femme kabyle... Et puis, enfin, le féminisme avance, l'*« Idée »* marche...

Oui, et c'est là une des joies de notre mouvement international: au dire de ceux qui travaillent dans ce domaine, l'émancipation des femmes de pays mahométans, tels que la Turquie ou l'Egypte, par exemple, peut avoir des conséquences directes très grandes sur un changement des coutumes et des mœurs dans d'autres pays; et l'exemple des femmes turques conseillères municipales à Istanbul, et bientôt députées, ou des femmes égyptiennes exerçant librement une profession, peut ainsi contribuer beaucoup à améliorer la situation de ces malheureuses esclaves domestiques. C'est donc une tâche féministe autant qu'humanitaire qui s'impose ici à nos organisations de femmes, tant est grande la solidarité féminine dans tous les domaines.

... Et qui donc nous écrivait encore dernièrement que le féminisme n'était qu'une manifestation de l'egoïsme des femmes?... E. Gd.

Histoire de quelques femmes Kabyles, connues et rencontrées ces dernières années dans la région de Bougie

JAMINA. Vingt ans; son mari, pour un caprice en divorce quand elle a un bébé d'un an. Elle passe deux ans chez ses frères avec sa fillette. Mais le père a le droit de reprendre l'enfant quand elle a trois ans. Il la réclame donc, et les frères de Jamina pour lui faire oublier sa belle petite qu'elle ne doit plus revoir, la marient dans un lointain village.

TAOÏA, jeune veuve avec deux petits garçons; elle est heureuse près de sa belle-mère. Son père l'invite à venir chez lui avec les enfants; et là il lui annonce qu'il l'a remariée, et, malgré ses pleurs, les enfants sont renvoyés à leurs oncles paternels et la jeune femme emmenée de force chez le nouvel époux...

DJOIRE, très heureuse avec son mari; mais elle n'a pas d'enfants; aussi son beau-père (qui l'a achetée pour son fils) déclare le divorce pour faire remarry son fils.

FADHIME, dix ans, est déjà divorcée; aussi ses parents la tiennent-ils enfermée dans leur petite gourbi, pour lui trouver plus facilement un autre mari!

ORDIA, huit ans, orpheline, recueillie par une tante, qui en profite pour la donner en mariage à son fils (sans dot à payer).

ZARA, deux ans, fiancée à un garçon de six ans. Ses papiers sont déposés devant le caïd. Ses beaux-parents pourront faire le mariage quand ils voudront.

LAHEDJE, femme principale d'un polygame, tombe malade, suite de l'inconduite de son mari; celui-ci la voyant languir, divorce; comme elle n'a plus ses parents, elle vient demander refuge à la mission où elle meurt au bout de quelques jours.

... Comment énumérer toutes ces femmes répudier, abandonnées, souvent après avoir été maltraitées? Tant qu'elles sont jeunes, fortes et joyeuses, il se trouvera toujours quelques parents paternels (les seuls ayant droit sur elles) pour chercher à tirer bon prix par un mariage qu'elles n'ont qu'à accepter bon gré mal gré. Si l'âge, les infirmités arrivent et qu'il n'y ait pas quelque frère compatissant pour les recueillir, c'est la misère de la mendiante se traînant de village en village, demandant pour l'amour de Dieu une poignée d'orge, dont elle se fera de la galette pour ne pas mourir de faim. Sous les lois kabyles, les femmes n'ont aucune chance de pouvoir se libérer de la tyrannie des hommes de leur famille. Les mariages d'enfants arrêtent

1 Grand prix littéraire de l'Algérie (1921). Albin Michel, éditeur, Paris.



(Cliché Mouvement Féministe)

LE BANC DES MINEURS

toute chance de les instruire, tout en affaiblissant la race...

(Communiqué par Mme C. A., ancienne missionnaire).

Maintenant que le lancement de nos cinq derniers numéros, à raison de plus de trois mille exemplaires pour le premier et de plus de deux mille pour les autres, est achevé, et nous a donné des résultats certainement satisfaisants sur lesquels nous axons à revenir, nous tenons à exprimer à nos abonnés anciens et nouveaux tous nos remerciements pour la patience dont nombre d'entre eux ont fait preuve à l'égard des irrégularités qui ont pu se produire dans notre service. Irrégularités à peu près inévitable, malgré toute notre bonne volonté et notre minutie, et qu'ont excusées tous ceux et toutes celles qui, ayant eu à s'occuper de besognes administratives, ont appris par leur propre expérience combien souvent une adresse incomplète donnée, ou un versement trop tardivement effectué, ou un retour en masse par poste peuvent, par leurs répercussions, entraîner de difficultés.

L'Administration du « MOUVEMENT ».

Le vote des femmes au Japon

Ainsi que la grande presse l'a annoncé, le ministère japonais s'apprête à déposer, durant la session actuelle du Parlement, un projet de loi reconnaissant le droit de suffrage municipal aux femmes, âgées de plus de vingt-cinq ans, et ayant habité deux ans de suite la même localité. Ce droit comprend l'éligibilité aussi bien que l'électoral, c'est-à-dire que si ce projet est accepté, les femmes pourront remplir toutes les fonctions municipales, y compris celles de maire. Bien que ces dispositions soient exactement les mêmes pour les deux sexes, elles ne constituent cependant pas tout à fait, paraît-il, le suffrage municipal complet, et les organisations féministes japonaises (l'Alliance Internationale pour le Suffrage) comptent à elle seule trois branches au Japon) pétitionnent pour que la reconnaissance du suffrage dit préfectoral soit ajoutée au projet de loi.

Si celui-ci est accepté, il entrerait en vigueur l'an prochain déjà pour certaines élections municipales, et le nombre des femmes électrices municipales serait d'environ treize millions et demi.

I. W. S. A.

Le Banc des Mineurs

Le banc des mineurs, ce banc rugueux et vieilli de la promenade publique d'une petite ville suisse, aux abords de l'ancien château, dont les tourelles moyenâgeuses abritent de nos jours les salles officielles et les bureaux électoraux, — ce banc des mineurs, c'est celui où viennent s'asseoir, en un voisinage suggestif, ceux que la consigne du gendarme de planton empêche de pénétrer dans le local de vote: sœur Claire, l'infirmière visiteuse, venue en hâte chercher le docteur pour une malade épaisse par le travail et les maternités, et qui ne peut, parce que femme, avoir accès au sanctuaire électoral; Joseph, le pauvre idiot, essayant par esprit d'imitation de passer la porte où veille le gendarme, et que celui-ci renvoie, comme interdit privé de ses droits politiques, s'asseoir sur le même banc que l'infirmière; Oscar, le cambrioleur, sorti la veille de prison, encore sous le coup de la condamnation lui ôtant ses droits politiques, et qui, lui aussi repoussé avec perte, vient aussi s'asseoir sur ce banc. Ce trio: la femme, l'interdit, le criminel... le symbole est clair. Et pendant ce temps, l'alcoolique, que nous avons vu tout à l'heure déblatérer contre le vote des femmes à la porte du café, celui-là entre sans difficulté déposer dans l'urne le *Non* qu'il oppose catégoriquement à l'arrêté municipal interdisant la vente des liqueurs sur le territoire de la commune.

Il faut féliciter M. Jean Brocher d'avoir réussi de la sorte à concrétiser, donc à rendre visible et réel aux yeux des spectateurs le principe formellement théorique et abstrait de la revendication suffragiste, et d'avoir choisi, pour les présenter au cours de ce film, quelques cas où la privation de ses droits politiques infériorise la femme dans sa situation légale, morale ou économique. Certes, ceux qui cherchent au cinéma les films « durs », où l'on joue du couteau, du revolver, ou de la passion; certes, ceux aussi qui apprécient surtout les mises en scène fastueuses et les réalisations artistiques, ceux-là ont trouvé et trouveront ce film simple et naïf. Peut importe: il ne leur est pas destiné. Non, le *Banc des Mineurs* vise essentiellement tout le public honnête, un peu sentimental, qui applaudira les évocations de paysages connus, et de scènes familiales, le public de nos campagnes, de nos vallées, de nos bourgades, de certains quartiers populaires de nos villes, de nos Associations féminines aussi, et que la question du vote des femmes a laisse jusqu'à présent extraordinairement indifférent. C'est à lui que le film est dédié par ceux qui coopèrent à son élaboration, et c'est pourquoi ce serait une erreur de tactique — aussi bien, disons-le, qu'une impossibilité matérielle — de vouloir le soumettre.

— Film en quatre parties et un prologue par Jean Brocher, d'après les thèses de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. S'adresser, pour toutes conditions de location et de représentation à Mme Leuch, présidente de l'A.S.S.F., 52, avenue de Béthisy, Lausanne.